

Sécurité et vie urbaine

■ Présentation du diplôme

La sécurité urbaine est un domaine en constante mutation en raison de l'évolution des problématiques de délinquance et de sécurité et des changements de politiques publiques qui en découlent. Les professionnels doivent s'y adapter et c'est ainsi que, au cours des trente dernières années, de nouveaux métiers sont apparus et que des professionnels, jusqu'alors éloignés de ce domaine d'intervention, ont intégré les enjeux de sécurité dans leurs activités.

La vocation du Diplôme universitaire "Sécurité et vie urbaine", créé en 2012, est de participer au développement d'une filière prévention-sécurité et ainsi à l'émergence d'une culture partagée de la sécurité urbaine entre des professionnels issus de domaines d'intervention variés.

Ce diplôme s'adresse prioritairement à des professionnels en fonction qui cherchent à acquérir un haut niveau d'expertise en matière de politiques de sécurité et prévention de la délinquance. Il offre des perspectives de reconnaissance des acquis professionnels et d'évolution de carrière.

Ce diplôme s'appuie sur des enseignements délivrés par des professionnels, spécialistes des questions de sécurité, réunis par le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) et par des chercheurs appartenant au Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP). Il est composé de sept modules de deux journées qui permettent d'aborder les évolutions et enjeux actuels de la sécurité urbaine ainsi que ses principaux acteurs. Les enseignements intègrent par ailleurs une perspective européenne.

Créé en 1992, le FFSU est une association regroupant une centaine de collectivités locales, représentatives des diversités géographiques, urbaines et politiques en France. Il a pour objectif de renforcer les politiques locales de sécurité urbaine respectant un équilibre entre prévention, répression et solidarité, et de promouvoir le rôle des collectivités territoriales dans l'élaboration des politiques au niveau national et européen.

Fort d'une trentaine de chercheurs, le CESDIP est actuellement l'un des plus gros laboratoires européens sur la question de la déviance, des violences et de la criminalité.

■ Objectifs de la formation

Cette formation vous permettra :

- De renforcer vos connaissances théoriques sur la sécurité urbaine et de bénéficier des expériences professionnelles des intervenants ainsi que des autres étudiants
- De rencontrer des professionnels de la sécurité urbaine issus d'horizons variés et de renforcer votre réseau
- De bénéficier d'un accompagnement méthodologique pour la réalisation d'une note professionnelle adaptée à votre activité et à vos besoins
- De valoriser vos acquis professionnels et de bénéficier de la reconnaissance d'un diplôme

■ Public

- Coordonnateurs de conseils locaux de sécurité et prévention de la délinquance et chargés de mission prévention-sécurité des collectivités territoriales,
- Encadrants d'équipes de médiateurs ou correspondants de nuit,
- Élus chargés des questions de sécurité et prévention,
- Métiers de la ville et des stratégies de développement (politique de la ville, réussite éducative, renouvellement urbain...),
- Chefs et directeurs de police municipale,
- Responsable de services de sécurité au sein de grandes entreprises,
- Acteurs de l'habitat et des transports en prise avec les enjeux de sécurité urbaine,
- Métiers de la sécurité privée et de la surveillance,
- Agents de la fonction publique d'Etat (Police nationale ou Gendarmerie, Justice, Préfet.e à l'égalité des chances...)



Forum
Français *pour la*
Sécurité
Urbaine

■ Conditions d'admission

Les étapes pour intégrer le DU sont :

1- Vous devez remplir un dossier de candidature téléchargeable sur le site de l'UVSQ.

Pour remplir le dossier, vous devez être titulaire d'un niveau bac + 3. Si tel n'est pas le cas, vous pouvez faire une demande d'accès dérogatoire aux conditions d'admission en formation en joignant le dossier VAPP (validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels) à votre dossier de candidature.

2- Examen de votre dossier par un jury composé d'un représentant de l'UVSQ et d'un représentant du FFSU

3- Si votre dossier est sélectionné, vous recevrez une convocation pour un entretien oral avec le jury (visio-conférence)

4- Décision d'admission par le jury au regard du dossier écrit et de l'entretien oral

■ Validation

Il est nécessaire d'obtenir une note minimale de 10/20 pour valider le diplôme. La note se décompose de la façon suivante :

- La rédaction d'une note professionnelle soutenue devant un jury (60%)
- Un oral transversal portant sur les enseignements délivrés afin d'apprécier leur appropriation par l'étudiant (30%)
- La participation active aux cours (assiduité, contribution lors des cours, ...) (10%)

L'obtention de ce diplôme valide un niveau master 1 et ouvre la possibilité d'intégrer un master 2.

Voir notamment le master Politiques de prévention et sécurité :

<http://www.uvsq.fr/master-2-science-politique-par-cours-politiques-de-prevention-et-securite-340731.kjsp>

■ Contacts

Suivi pédagogique :

- ▶ **Jacques DE MAILLARD**
Directeur du diplôme
Professeur de science politique
jacques.de-maillard@uvsq.fr
- ▶ **Émilie PETIT**
Coordination FFSU
Chargée de mission
petit@ffsu.org

Renseignements administratifs :

- ▶ **Stéphanie AUBINEAU**
Gestionnaire de formation continue
UFR de Droit et Science Politique
01 39 25 53 29
stephanie.aubineau@uvsq.fr

www.formation-continue.uvsq.fr

■ Contenu de la formation

L'ensemble de la formation est divisé en 7 modules de deux journées (12h/module).

Module 1 : La ville, la sécurité : passé, présent, perspectives

- Les recompositions des politiques de prévention et sécurité (historique, principes)
- Les liens entre politiques urbaines et politiques de prévention
- Présentation des acteurs institutionnels (montée en puissance des municipalités, rôle des intercommunalités)

Module 2 : Comprendre la ville, ses évolutions et sa jeunesse

- Dynamiques et nouveaux enjeux des villes contemporaines
- La jeunesse dans la ville

Module 3 : La sécurité des villes : la comprendre, l'évaluer

- L'évolution de la délinquance sur le moyen et long terme
- La question des victimations et du sentiment d'insécurité
- Diagnostics locaux de sécurité
- Evaluation des politiques de prévention et de sécurité

Module 4 : Le management de la prévention et de la sécurité

- Gérer un service de sécurité-prévention
- Piloter une stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance
- Animer le partenariat
- Communiquer sur la sécurité publique

Module 5 : La sécurité entre présence humaine et technologies

- Espaces publics et sécurité
- Technologies et sécurité

Module 6 : Polices et ville

- Partenariat local avec la police nationale
- Les évolutions des polices municipales
- Les relations police-population
- Les nouveaux enjeux de la sécurité privée

Module 7 : Justice et villes

- La ville et la prison
- La justice des mineurs
- Les évolutions de la justice et le partenariat local

■ Coût

Le tarif de la formation est de 3 000 € (droits d'inscription universitaires compris).

Les stagiaires ne bénéficiant pas de prise en charge du coût de la formation par un tiers financeur sont exonérés d'une partie du coût de la formation.

Stagiaire non financé : 2 200€ droits d'inscription universitaires compris (sous réserve de validation par les instances de l'UVSQ).

Plus d'informations sur les aides au financement : www.formation-continue.uvsq.fr, rubrique financements

■ Calendrier de la formation

La formation dure d'octobre 2017 à avril 2018, à raison de deux jours par mois. Les examens auront lieu en juin 2018.

■ Lieu de la formation

Les cours ont lieu au Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) : 10, rue des Montibœufs 75020 Paris

■ Informations complémentaires

<http://www.uvsq.fr/du-securite-et-vie-urbaine-229215.kjsp>